

223C0808
FR0000064446-FS0426-PA05

2 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

Fin d'une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} juin 2023, le concert composé des familles Arnoux et Aloyan a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2023, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CATERING INTERNATIONAL & SERVICES¹ et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la fin de l'action de concert existant entre les familles Arnoux et Aloyan vis-à-vis de la société CATERING INTERNATIONAL & SERVICES au résultat de la résiliation du pacte d'actionnaires qui les liait.

À cette occasion :

- la famille Arnoux a précisé détenir, au 31 mai 2023, 4 302 587 actions CATERING INTERNATIONAL & SERVICES représentant 8 506 174 droits de vote, soit 53,51% du capital et 64,73% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Finra ³	3 875 353	48,19	7 651 706	58,23
Régis Arnoux	131 006	1,63	262 012	1,99
Total Régis Arnoux	4 006 359	49,82	7 913 718	60,22
Florence Arnoux	103 772	1,29	207 544	1,58
Frédérique Salamon, née Arnoux	191 656	2,38	383 312	2,92
Monique Arnoux	800	0,01	1 600	0,01
Total famille Arnoux	4 302 587	53,51	8 506 174	64,73

¹ Société transférée d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris le 7 novembre 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 8 041 040 actions représentant 13 140 670 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Contrôlée par M. Régis Arnoux.

- la famille Aloyan a précisé détenir, au 31 mai 2023, 1 090 128 actions CATERING INTERNATIONAL & SERVICES représentant 2 180 256 droits de vote, soit 13,56% du capital et 16,59% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Solange Aloyan	587 244	7,30	1 174 488	8,94
Grégory Aloyan	75 000	0,93	150 000	1,14
Charlotte Aloyan	58 000	0,72	116 000	0,88
Chloé Aloyan	58 000	0,72	116 000	0,88
Sophie Olivi (Aloyan)	161 884	2,01	323 768	2,46
Estelle Olivi (Aloyan)	75 000	0,93	150 000	1,14
Marie Olivi (Aloyan)	75 000	0,93	150 000	1,14
Total Famille Aloyan	1 090 128	13,56	2 180 256	16,59